

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de reception de l'AR: 12/12/2025

066-246600415-CC_034_2025-CC



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 59/2025

Objet : Marché n° 25.0010- Acquisition des documents du réseau des médiathèques communautaires

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de passer une procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique avec les entreprises suivantes :

Lot(s)	Attributaire	Maximum HT total
01	SARL TORCATIS LIBRAIRIE PAPETERIE 10 RUE MAILLY 66000 PERPIGNAN Courriel : librairie.torcatis@wanadoo.fr	68 400€ Rabais de 9%
02	SARL TORCATIS LIBRAIRIE PAPETERIE 10 RUE MAILLY 66000 PERPIGNAN Courriel : librairie.torcatis@wanadoo.fr	48 600€ Rabais de 9%
03	MALET*JEAN FRANCOIS/ 10 RUE DE LA CLOCHE D OR 66000 PERPIGNAN Courriel : bede-en-bulles@wanadoo.fr	33 000€ Rabais de 9%

04	COLACO 69570 DARDI Courriel : n.rabier@colaco.fr	33 000€ Rabais de 36%
05	RD M VIDEO A 95 P SANNOS Courriel : n.rabier@rdm-video.fr	15 000€ Rabais de 34%

Soit un total maximum global de 198 000€ HT

ARTICLE 2 : Le lot 6 : Livres en langue catalane adultes et jeunesse étant estimé à moins de 40 000€ HT, il est passé avec la procédure de « petit lot » sans publicité ni mise en concurrence selon les dispositions des articles R2122-8 et R 2122-9 du Code de la commande publique. Il est attribué à l'entreprise La Llibreria 66000 Perpignan.

ARTICLE 3 : La durée du contrat est de 1 an, il commencera le 01/01/2026 et sera reconduit tacitement chaque année pour une durée maximum totale, toutes périodes confondues, de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2028.

ARTICLE 4 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 09/12/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,
Robert OLIVE

